

Demande de contrôle des branchements au réseau d'assainissement public départemental

Ce contrôle est réalisé **gratuitement** par le Département du Val-de-Marne.

Le Règlement de service départemental d'assainissement (RSDA) est consultable sur www.valdemarne.fr

Le Département s'engage à prendre rendez-vous avec le propriétaire **sous 30 jours** à réception du formulaire complété.

Merci de le renvoyer à : DSEA/service pollution usagers-qualité-contrôles (SPUQC)

Par courrier : immeuble Thalès, 25, rue Olof-Palme, 94000 Créteil • Par mail : dsea-usagers@valdemarne.fr

Demandeur

Propriétaire Notaire Syndic Autre :

Motif de la demande

Vente Rénovation Mise en conformité Autre :

N° du permis de construire, si rénovation :

Propriétaire

Nom/Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Propriété à contrôler

Adresse :

Code d'entrée : Bâtiment/N° appartement/Étage :

Pavillon Habitat collectif (joindre à cette demande le plan du réseau interne de canalisations)

Activité commerciale, préciser :

Surface au plancher : m² Existe-t-il une servitude d'assainissement? Oui Non

Si oui, adresse propriété :

Personne majeure présente sur les lieux pour permettre l'accès à la propriété :

Nom/Prénom : Téléphone :

Notaire (en cas de vente)

Nom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Syndic (si habitat collectif)

Nom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Autre

Nom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Fait à :

Le :

En cochant la case ci-après, le demandeur certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus et confirme sa demande de test.

